

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général, de la susdite municipalité, qu'il y aura une séance régulière du conseil municipal le **6 mai 2019 à 19 h 30 au 208, rue De Quen à Saint-Gédéon.**

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets: Régulariser l'implantation d'une résidence existante à 0,49 mètres de la ligne latérale gauche alors que la marge prescrite au règlement 2006-350, article 10.14.1Rv est de 2.1 mètres.

Identification du site concerné : Propriété de M. Clermont Côté sise au 105, chemin du Golf à Saint-Gédéon.

Désignation cadastrale : Lots 4 719 577, 4 719 568 et 4 719 573
Cadastré du QUÉBEC

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-GÉDÉON ce quatrième jour d'avril 2019.

Dany Dallaire
Directeur général